



La normalisation au service des collectivités locales et des professionnels de l'éclairage public

Vous êtes élu, techniciens en collectivité ou experts de l'éclairage public ? Alors que la norme NF EN 13201 paraîtra dans sa totalité fin novembre 2015, ce guide, édité par l'AFNOR et l'AFE, vous propose la synthèse du cadre légal de la normalisation en France : quelles sont les normes d'éclairage public en France ? Sont-elles d'application obligatoire pour les collectivités ?

« Pour un élu ou un professionnel, le respect de la normalisation apporte une double garantie : la pertinence des dépenses d'investissements et de fonctionnement et l'alignement sur les meilleures pratiques en vigueur. Susciter le consensus et faire comprendre la portée des normes et leurs finalités s'inscrit dans le cadre des missions et des valeurs de l'AFE. »

Michel Francony, Président de l'AFE et Président de la Communauté de commune Arbois, Vignes et Villages - Pays de Louis Pasteur

La normalisation au service et des professionnels de l'é

Quelle différence entre norme volontaire et norme obligatoire ?

La **normalisation réglementaire** émane d'un projet de loi, d'un règlement, créé par des autorités administratives (Etat, Sénat, etc.) qui impose donc son application. En France, seul 1 % des normes - moins de 400 - sont d'application obligatoire (elles sont consultables gratuitement sur le site de l'AFNOR).

La **normalisation volontaire** quant à elle, émane du consensus afin de fournir un document de référence publié par un organisme de normalisation (ex. AFNOR en France). La norme volontaire fournit des principes et exigences pour une activité ou ses résultats, mais son application reste volontaire. **Elle traduit un état de l'art souvent pris en compte dans la jurisprudence et il est recommandé d'appliquer ses prescriptions.**

Les normes d'éclairage public sont-elles obligatoires ?

En ce qui concerne l'éclairage public, il convient de distinguer deux types de normes : les **normes de « sécurité »** (installations électriques...) qui renvoient aux textes de loi et les **normes « d'application »** (seuil d'éclairement minimum et maximum...)

qui renvoient au document de référence émanant du consensus. En France, les normes d'éclairage public « d'application » sont volontaires et peuvent être imposées dans un cahier des charges, cahier des clauses techniques générales ou cahier des clauses techniques particulières.



des collectivités locales clairage public

Comment les normes de l'éclairage sont-elles élaborées ?

Dans le cadre des normes d'éclairage « d'application », c'est la commission de normalisation X90X « Lumière et éclairage » d'AFNOR, présidée par l'AFE et soutenue par le Ministère de l'environnement et du développement durable, qui dirige les travaux sur la qualité et l'efficacité de l'éclairage ainsi que les méthodes d'éclairage.

Conformément aux valeurs d'AFNOR, toutes les parties prenantes sont intégrées à la Commission X90X : AFE, pouvoirs publics (dont DGT, DGALN, DGPR, DSCR), organismes de prévention (CRAM, INRS), centres techniques, collectivités locales, fabricants, entreprises, bureaux de normalisation et les associations environnementales (ANPCEN...).



Quels sont les impacts économiques des normes ?

Suite aux rapports de l'Inspection Générale de l'Administration pointant sur les difficultés rencontrées par les élus locaux face au trop grand nombre de normes, il est important de noter que le plus souvent, on parle de la réglementation et non de la normalisation.

Réel levier d'innovation, la normalisation est un **avantage concurrentiel**, un **outil d'intelligence économique** et un véritable atout pour le **développement technique et commercial** des organisations.

Quelles sont les normes qui concernent l'éclairage public ?*

Les normes volontaires permettant de définir et valider les niveaux d'éclairage à maintenir dans l'espace public sont :

- **NF EN 13201** de Février 2005 - « Eclairage public », (Nouvelle version après révision en 2015) Cette norme est composée de 5 parties : FD/CEN TR 13201-1, NF EN 13201-2-3-4-5
- **XP X90-013** de Mars 2011 - « Nuisances lumineuses extérieures - Méthodes de calcul et de contrôle »
- **NF EN 12193** de Mars 2008 - « Lumière et éclairage - Éclairage des installations sportives »

* Liste non exhaustive

D'autres normes traitant de l'installation et la maintenance électrique sont quant à elles obligatoires :

- **NF 570-003-1** de Juillet 2012 - « Travaux à proximité de réseaux »
- **NF C 18-510** de Janvier 2012 - « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique »
- **NF C 14-100** de Février 2008 - « Installations de branchements à basse tension », réalisation de branchements d'armoires d'éclairage extérieur, avant comptage
- **NF C 15-100 COMPIL** de Juin 2015 - « Installations électriques à basse tension »
- ...

Quels bénéfices m'apportent les normes d'éclairage public ?

Les normes, qu'elles soient réglementaires ou d'application volontaire, traduisent un état de l'art souvent pris en compte dans la jurisprudence et il est recommandé d'appliquer leurs prescriptions. En cas d'action en justice des plaignants, la preuve du respect de la norme, y compris d'application non obligatoire, est une justification de la qualité de l'installation contestée.

À ne pas manquer !

La norme NF EN 13201 sera révisée fin novembre 2015 ! Pour acheter la norme, rendez-vous sur la boutique AFNOR Éditions :

www.boutique.afnor.org/normes

Si vous souhaitez en savoir plus l'AFE a rédigé un guide spécialement pour vous sur la méthode française de sélection des classes intégrée dans la norme.

Pour vous le procurer, rendez-vous sur le site de l'AFE :

www.afe-eclairage.fr